

COMMUNICATION DU BUREAU DE L'ASA

Par arrêté Préfectoral N° DDTM-SAFEB-2024-006 en date du 27 mars 2024, portant mise en place de mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau liées à l'état de la sécheresse, Monsieur le Préfet de l'Aude **maintient l'état de CRISE**, sur le bassin versant de l'AGLY dont PAZIOLS fait partie, comme mentionné sur l'annexe 4 de ce texte.

L'article 5 de cet arrêté *précise les mesures de restriction imposées à savoir :*

- **IRRIGATION AGRICOLE DES CULTURES** : Interdiction de prélèvements

- **PRODUCTION MARAÎCHERES PROFESSIONNELLES** : Prélèvements autorisés de 4H à 10 H et de 18H à 24 H

- **PLANTIERS AGRICOLES DE MOINS DE 3 ANS** : Prélèvements autorisés de 20H à 8H

Compte tenu des directives et de l'obligation de réduire les prélèvements, le bureau de l'ASA réuni le 3 avril 2024 a décidé que le canal **d'arrosage sera ouvert à partir du mardi 9 avril 2024** dans les conditions suivantes :

- **Du mardi 8H au mercredi 20H**

- **Du samedi 8H au dimanche 20H**

L'arrêté est valable jusqu'au 30 avril 2024. Tout changement de la réglementation fera l'objet d'une adaptation qui sera immédiatement diffusée.

Le Président de l'ASA

CALENDRIER de l'ouverture du canal de l'ASA de PAZIOLS

Arrêté préfectoral DDTM-SEMA-2024-006 du 27 Mars 2024

Valable jusqu'au 30 Avril 2024

JOURS	CANAL
Du Lundi 20h au Mardi 8h	Fermé
Du Mardi 8h au Mercredi 20h	Ouvert
Du mercredi 20h au jeudi 8h	Fermé
Du jeudi 8h au vendredi 20h	Fermé
Du vendredi 20h au samedi 8h	Fermé
Du samedi 8h au dimanche 20h	Ouvert
Du dimanche 20h au lundi 8h	Fermé